

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise
1.1 Identificateur de produit

WIPES-BOX Reinigungstücher universal
Numero d'article: 82120

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
1.2.1 Utilisations pertinentes

Serviette de nettoyage

1.2.2 Utilisations déconseillées

Aucun connu.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société PETEC Verbindungstechnik GmbH
 Wüstenbuch 26
 96132 Schlüsselfeld / ALLEMAGNE
 Téléphone +49 (0) 9555 80994-0
 Téléfax +49 (0) 9555-80994-25
 Site internet www.petec.de
 E-mail info@petec.de

Secteur informatif

Informations techniques info@petec.de

Fiche de Données de Sécurité sdb@chemiebuero.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Organe consultatif +49 (0)89-19240 (24h) (seulement en anglais)

SECTION 2: Identification des dangers
2.1 Classification de la substance ou du mélange [RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008]

Skin Sens. 1: H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
 Eye Irrit. 2: H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
 Aquatic Chronic 3: H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Le produit doit être marqué selon le règlement (CE) N°1272/2008 (CLP).

Pictogrammes de danger

Mention d'avertissement

ATTENTION

Contient:

5-Chloro-2-méthyl-2H-isothiazole-3-one

Mentions de danger

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
 P102 Tenir hors de portée des enfants.
 P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux.
 P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau / savon.
 P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
 P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
 P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
 P501 Éliminer le contenu/récipient dans un centre agréé selon la réglementation locale/nationale.

Produits de nettoyage, 648/2004/CE, contient:

< 5% agents de surface anioniques
 conservateurs BENZALKONIUM CHLORIDE
 conservateurs METHYLCHLOROISOTHIAZOLINONE

2.3 Autres dangers

Autres dangers

D'autres dangers n'ont pas été constatés dans l'état actuel des connaissances.

SECTION 3: Composition / informations sur les composants

Type de produits:

Le produit est un mélange.

Conc. [%]	Substance
3 - <5	N-lauroylsarkosinate de sodium CAS: 137-16-6, EINECS/ELINCS: 205-281-5 GHS/CLP: Acute Tox. 2: H330 - Skin Irrit. 2: H315 - Eye Dam. 1: H318
0,1 - < 1	Chlorures de benzalkonium CAS: 8001-54-5 GHS/CLP: Acute Tox. 4: H302 H312 - Skin Corr. 1B: H314 - Aquatic Acute 1: H400, M = 1
0,025 - < 0,1	Chlorhydrate de Polyexaméthylène biguanide CAS: 32289-58-0, EINECS/ELINCS: Polymer, EU-INDEX: 616-207-00-X GHS/CLP: Acute Tox. 4: H302 - Skin Sens. 1B: H317 - Eye Dam. 1: H318 - Carc. 2: H351 - STOT RE 1: H372 - Aquatic Acute 1: H400 - Aquatic Chronic 1: H410 - Acute Tox. 2: H330, M = 10
0,0015 - < 0,06	5-Chloro-2-méthyl-2H-isothiazole-3-one CAS: 26172-55-4, EINECS/ELINCS: 247-500-7 GHS/CLP: Acute Tox. 3: H301 H311 H331 - Skin Corr. 1B: H314 - Skin Sens. 1: H317 - Aquatic Chronic 1: H410 - Aquatic Acute 1: H400, M = 1

Commentaire relatif aux composants Ne contient pas ou moins de 0,1% des substances énumérées dans la liste (liste des substances dites préoccupantes, candidates pour la procédure d'autorisation-SVHC).
Pour le texte intégral des mentions H: voir la SECTION 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Indications générales	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation
Après inhalation	Assurer un apport d'air frais. En cas de malaises, se rendre chez le médecin.
Après contact cutané	En cas de contact avec la peau, laver à l'eau savonneuse. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
Après contact avec les yeux	Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
Après ingestion	Demander aussitôt l'avis d'un médecin. Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau. Ne pas faire vomir.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets irritants
Réactions allergiques

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter les symptômes.
Transmettre cette fiche au médecin.
En cas d'ingestion suivie de vomissement, les matières peuvent pénétrer dans les poumons.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Agent d'extinction approprié	Produit non combustible. Choisir les moyens d'extinction en fonction des incendies environnants.
Agent d'extinction non approprié	Jet d'eau.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risque de formation de produits de pyrolyse toxiques.
oxyde de carbone (CO)
Dioxyde de carbone (CO₂)

5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Veiller à assurer une aération suffisante.
Utiliser un vêtement de protection individuel (voir le SECTION 8).

6.2 Mesures de protection de l'environnement

Ne rien rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.
En cas d'écoulement du produit dans les canalisations d'égout/ les eaux superficielles/les eaux souterraines, informer immédiatement les autorités compétentes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser mécaniquement.
Ramasser les résidus avec un produit absorbant les liquides (par ex. sable, sciure, liant universel, terre à diatomées).
Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir les SECTION 8+13

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Utiliser uniquement dans des zones bien ventilées.
Eviter le contact avec les yeux et la peau. Utiliser un vêtement de protection individuel.

Avant les pauses et avant de quitter le travail, se laver les mains.
Protéger la peau en appliquant une pommade.
Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Ne pas stocker avec des acides.

Conserver les récipients hermétiquement fermés.

Tenir à l'abri des échauffements/surchauffes.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir la SECTION 1.2

SECTION 8: Contrôle de l'exposition / protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants possédants une valeur limite d'exposition (FR)

non applicable

8.2 Contrôles de l'exposition

Indications complémentaires sur la configuration des installations techniques	Assurer une ventilation du poste de travail adéquate. Les procédés de mesure destinés à la réalisation de mesures au lieu de travail doivent répondre aux exigences de performances de la norme DIN EN 482. Des recommandations sont par exemple indiquées sur la liste des substances dangereuses IFA.
Protection des yeux	S'il y a risque d'éclaboussure: lunettes de protection. (EN 166:2001)
Protection des mains	Les indications sont données à titre de recommandation. Lors d'informations ultérieures, veuillez consulter le fournisseur de gants. 0,7 mm: Caoutchouc butyle, >480 min (EN 374-1/-2/-3).
Protection corporelle	Vêtement de protection (EN 340)
Divers	Ne pas respirer les vapeurs/aérosols. Eviter le contact avec les yeux et la peau. Choisir les moyens de protection individuelle en raison de la concentration et de la quantité des substances et du lieu de travail. S'informer auprès du fournisseur sur la résistance chimique des moyens de protection.
Protection respiratoire	Non indispensable sous des conditions normales. En cas d'aération insuffisante, porter un appareil respiratoire. En cas de brève exposition, utiliser un masque avec filtre, filtre A. (DIN EN 14387)
Risques thermiques	Non applicable
Limitation et surveillance de l'exposition de l'environnement	Se conformer aux réglementations environnementales applicables limitant les rejets dans l'air, l'eau et le sol.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat	liquide, ou support inerte
Couleur	incolore
Odeur	caractéristique
Seuil olfactif	Pas d'information disponible.
Valeur du pH	6,8 (liquide)
Valeur du pH [1%]	Pas d'information disponible.
Point d'ébullition [°C]	Non applicable
Point d'éclair [°C]	Non applicable
Inflammabilité (solide, gaz) [°C]	Non applicable
Limite inférieure d'explosion	Non applicable
Limite supérieure d'explosion	Non applicable
Propriétés comburantes	Non
Pression de vapeur/pression de gaz [kPa]	Pas d'information disponible.
Densité [g/ml]	Pas d'information disponible.
Densité de versement [kg/m³]	Non applicable
Solubilité dans l'eau	partiellement soluble
Coefficient de partage [n-octanol/l'eau]	Pas d'information disponible.
Viscosité	non applicable
Densité relative de vapeur par rapport à l'air	Pas d'information disponible.
Vitesse d'évaporation	Pas d'information disponible.
Point de fusion [°C]	Pas d'information disponible.
Auto-inflammation [°C]	n'est pas auto-inflammable
Temp. de décomposition [°C]	Pas d'information disponible.

9.2 Autres informations

Aucun

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune connue lors d'une utilisation conforme aux prescriptions.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions environnantes normales (température ambiante).

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions avec les agents oxydants, les acides et les alcalis forts.

10.4 Conditions à éviter

Un chauffage excessif

10.5 Matières incompatibles

Pas d'information disponible.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucune connue lors d'une utilisation conforme aux prescriptions.
Es can d'incendie: voir paragraphe 5.

SECTION 11: Informations toxicologiques
11.1 Informations sur les effets toxicologiques
Toxicité aiguë

Produit
ATE-mix, oral, > 5000 mg/kg.
ATE-mix, inhalatoire (poussière), > 5 mg/l/4h.
Substance
N-lauroylsarkosinate de sodium, CAS: 137-16-6
LC50, inhalatoire (poussière), rat: 0,5 mg/l/4h.
Chlorures de benzalkonium, CAS: 8001-54-5
LD50, oral, rat: 240 mg/kg (GESTIS).
Chlorhydrate de Polyexaméthylène biguanide, CAS: 32289-58-0
LC50, inhalatoire (poussière), rat: 0,29 mg/l/4h (CLH Report for PHMB).

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Irritant La classification a été effectuée en raison de valeurs limites de concentration spécifiques aux substances.
Corrosion cutanée/irritation cutanée	En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Peut provoquer une allergie cutanée. La classification a été effectuée en raison de valeurs limites de concentration spécifiques aux substances.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique	En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée	En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Mutagenèse	En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité sur la reproduction	En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Cancérogénèse	En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Danger par aspiration	En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Remarques générales	Peut provoquer une irritation cutanée. Le données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles.

SECTION 12: Informations écologiques
12.1 Toxicité

Substance
Chlorures de benzalkonium, CAS: 8001-54-5
LC50, (72h), Algae: 0,2 mg/l (GESTIS).
LC50, (48h), Daphnia sp.: 0,16 mg/l (GESTIS).
LC50, (96h), poisson: 0,31 mg/l (GESTIS).

12.2 Persistance et dégradabilité

Comportement dans les compartiments de l'environnement	Pas d'information disponible.
Comportement dans les stations d'épuration	Pas d'information disponible.
Biodégradabilité	Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas d'information disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas d'information disponible.

12.6 Autres effets néfastes

Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.
Données écologiques de produit complet ne sont pas disponibles.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Les résidus de produits sont à éliminer dans le respect de la directive en matière de déchets 2008/98/CE ainsi que selon les réglementations nationales et régionales. Un code de nomenclature selon le Catalogue européen des déchets (CED) ne peut pas être déterminé pour ce produit, car une classification n'est permise qu'après l'indication des fins d'utilisation par le consommateur.

Produit

Disposition du même rang avec le traiter/l'autorité au besoin.

Catalogue européen des déchets (recommandé)

200129*

Emballage non nettoyé

Les emballages non contaminés peuvent être recyclés.
Les emballages contaminés de la même manière que le produit.

Catalogue européen des déchets (recommandé)

150102
150110*

SECTION 14: Informations relatives au transport**14.1 Numéro ONU**

Transport routier vers ADR/RID Non applicable

Transport fluvial (ADN) Non applicable

Transport maritime selon IMDG Non applicable

Transport aérien selon IATA Non applicable

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Transport routier vers ADR/RID MARCHANDISE NON-DANGEREUSE

Transport fluvial (ADN) MARCHANDISE NON-DANGEREUSE

Transport maritime selon IMDG NOT CLASSIFIED AS "DANGEROUS GOODS"

Transport aérien selon IATA NOT CLASSIFIED AS "DANGEROUS GOODS"

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Transport routier vers ADR/RID Non applicable

Transport fluvial (ADN) Non applicable

Transport maritime selon IMDG Non applicable

Transport aérien selon IATA Non applicable

14.4 Groupe d'emballage

Transport routier vers ADR/RID Non applicable

Transport fluvial (ADN) Non applicable

Transport maritime selon IMDG Non applicable

Transport aérien selon IATA Non applicable

14.5 Dangers pour l'environnement

Transport routier vers ADR/RID Non

Transport fluvial (ADN) Non

Transport maritime selon IMDG Non

Transport aérien selon IATA Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Indication correspondante aux sections 6 à 8.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

SECTION 15: Informations relatives à la réglementation**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

PRESCRIPTIONS DE CEE 1991/689 (2001/118); 2010/75; 2004/42; 648/2004; 1907/2006 (REACH); 1272/2008; 75/324/EEC (2016/2037/EC); (EU) 2015/830; (EU) 2016/131; (EU) 517/2014

RÈGLEMENTS DE TRANSPORT ADR (2019); IMDG-Code (2019, 39. Amdt.); IATA-DGR (2019)

RÉGLEMENTATIONS NATIONALES (FR): Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France 2012.

- **Observer les restrictions d'emploi** Observer les restrictions d'emploi qui s'appliquent aux jeunes.
Observer les restrictions d'emploi qui s'appliquent aux femmes enceintes ou qui allaitent.

- **VOC (2010/75/CE)** Non applicable

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Des appréciations de sécurité des matières n'ont pas été réalisées pour les matières produites dans ce mélange.

SECTION 16: Autres informations

16.1 Mentions de danger (SECTION 03)

H301+H311+H331 Toxique par ingestion, par contact cutané ou par inhalation.
 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
 H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
 H351 Susceptible de provoquer le cancer.
 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
 H302 Nocif en cas d'ingestion.
 H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
 H302+H312 Nocif en cas d'ingestion ou de contact cutané.
 H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
 H318 Provoque des lésions oculaires graves.
 H315 Provoque une irritation cutanée.
 H330 Mortel par inhalation.

16.2 Abréviations et acronymes:

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
 RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
 ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure
 ATE = acute toxicity estimate
 CAS = Chemical Abstracts Service
 CLP = Classification, Labelling and Packaging
 DMEL = Derived Minimum Effect Level
 DNEL = Derived No Effect Level
 EC50 = Median effective concentration
 ECB = European Chemicals Bureau
 EEC = European Economic Community
 EINECS = European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
 ELINCS = European List of Notified Chemical Substances
 GHS = Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
 IATA = International Air Transport Association
 IBC-Code = International Code for the Construction and Equipment of Ships carrying Dangerous Chemicals in Bulk
 IC50 = Inhibition concentration, 50%
 IMDG = International Maritime Code for Dangerous Goods
 IUCLID = International Uniform Chemical Information Database
 LC50 = Lethal concentration, 50%
 LD50 = Median lethal dose
 LC0 = lethal concentration, 0%
 LOAEL = lowest-observed-adverse-effect level
 MARPOL = International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships
 NOAEL = No Observed Adverse Effect Level
 NOEC = No Observed Effect Concentration
 PBT = Persistent, Bioaccumulative and Toxic substance
 PNEC = Predicted No-Effect Concentration
 REACH = Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals
 STP = Sewage Treatment Plant
 TLV@TWA = Threshold limit value – time-weighted average
 TLV@STEL = Threshold limit value – short-time exposure limit
 VOC = Volatile Organic Compounds
 vPvB = very Persistent and very Bioaccumulative

16.3 Autres informations

Méthode de classification

Skin Sens. 1: H317 Peut provoquer une allergie cutanée. (Méthode de calcul)
 Eye Irrit. 2: H319 Provoque une sévère irritation des yeux. (Méthode de calcul)
 Aquatic Chronic 3: H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. (Méthode de calcul)

Positions modifiées

SECTION 2 supprimé: Acute Tox. 4
 SECTION 2 supprimé: H302 Nocif en cas d'ingestion.
 SECTION 15 ajouté: -

Fiche de Données de Sécurité 1907/2006/CE - REACH (FR)

WIPES-BOX Reinigungstücher universal

Numero d'article 82120

PETEC Verbindungstechnik GmbH

96132 Schlüsselfeld



Date d'émission 29.01.2019, Révision 10.10.2017

Version 02. Remplace la version: 01

Page 10 / 10

Copyright: Chemiebüro®